



## SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale ( <i>suite</i> )	
Discours de M. Mungai (Kenya) .....	1
Discours de M. Zaiton Ibrahim (Malaisie) .....	5
Discours de M. Efon (Cameroun) .....	8
Discours de M. Gómez Bergés (République Dominicaine)	12

Président : M. Stanisław TREPCZYŃSKI (Pologne).

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

1. M. MUNGAI (Kenya) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord transmettre aux membres de l'Assemblée générale, à l'occasion de la vingt-septième session, les salutations du Président du Kenya, S. E. Mzee Jomo Kenyatta.
2. Ma délégation désire également adresser ses félicitations au Président nouvellement élu de l'Assemblée générale, M. Trepczyński, ministre adjoint des affaires étrangères de la République populaire de Pologne. Grâce à son dévouement aux idéaux des Nations Unies, à sa grande expérience et à ses qualités exceptionnelles, la présente session de l'Assemblée ne peut que voguer vers le succès.
3. Le Président sortant, M. Adam Malik, ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, a conduit les travaux de la vingt-sixième session avec célérité, équité et une exceptionnelle compétence. Je lui exprime notre profonde reconnaissance.
4. Ma délégation juge également utile d'adresser des paroles de bienvenue au nouveau Secrétaire général des Nations Unies, M. Kurt Waldheim. Il a, certes, hérité d'une tâche ardue. Nous ne doutons nullement que, grâce à sa compétence avérée et à son dévouement total à ce que représentent les Nations Unies, il s'acquittera brillamment de cette haute fonction, au service de l'humanité dans son ensemble. Ceux d'entre nous qui connaissent le Secrétaire général savent l'intérêt profond qu'il porte à l'Afrique. Ses efforts constants en vue de promouvoir la décolonisation et le développement ont été accueillis avec gratitude dans toute l'Afrique. Son entier dévouement à la cause d'un désarmement accéléré est également fort connu et grandement apprécié dans notre continent.
5. Rituellement, chaque année, nous nous réunissons à New York pour la session de l'Assemblée générale. Chaque année, nous revenons dans nos pays après avoir adopté un nombre important de résolutions et prononcé de nombreux discours qui sont reproduits dans les documents des Nations Unies et qui se chiffrent par milliers. Toutefois — et cela paraît assez étrange —, il nous manque un programme d'action dans le domaine politique en particulier; les vœux pieux ne sont suivis d'aucun effet, dans le domaine économique le sourd grondement des mécontents passe inaperçu, et les menaces à la paix prennent des dimensions de plus en plus grandes. Les questions internationales complexes subissent l'influence des conflits idéologiques, de la politique de la guerre froide et de la polémique. Le Conseil de sécurité se trouve paralysé par un débat empreint d'amertume et reste remarquablement inactif dans les situations d'urgence. C'est à la communauté internationale qu'il incombe de libérer plus de 30 millions d'Africains du joug de l'esclavage et du colonialisme, ce qu'elle n'a encore pu réaliser. L'escalade des conflits par l'envoi massif d'armes perfectionnées dans les régions où des possibilités ou des situations de guerre existent n'est que trop fréquente. Le développement économique du tiers monde reste à un stade embryonnaire. Les marchés mondiaux, le perfectionnement de la technologie et la finance internationale restent l'apanage des Etats riches. Bien que de nouvelles perspectives apparaissent dans le domaine de la technique spatiale, l'exploitation des ressources de la mer et l'application de mesures pour préserver le milieu, il reste encore à savoir comment les nations nouvellement indépendantes pourront en recueillir les bénéfices.
6. Il faut satisfaire certains besoins fondamentaux avant que la paix puisse triompher du conflit, avant que la compréhension remplace la méfiance, et la coopération les frictions et les intérêts politiques.
7. La première nécessité est que les intérêts des nations, petites et grandes, riches et pauvres, soient pris en considération de façon équitable pour promouvoir la paix. Il faut que les relations internationales se démocratisent de façon à favoriser la compréhension, la coopération et à apaiser les tensions.
8. Les visites historiques du président Nixon, d'abord en Chine, puis en Union des Républiques socialistes soviétiques, ont mis en marche le processus de la détente. Cela est d'une importance considérable pour des relations mondiales ordonnées et doit se poursuivre au-delà des limites actuelles. Ce n'est que grâce à des contacts personnels, à une évaluation objective des intérêts inextricablement mêlés de toutes les nations, à une connaissance profonde des réalités existantes et à des concessions mutuelles que les tensions pourront être atténuées.

9. C'est cette attitude qu'ont adoptée l'Allemagne de l'Est et l'Allemagne de l'Ouest d'une façon constructive et positive, ce qui nous permet d'espérer que la stabilité politique, la compréhension et la coopération apparaîtront enfin dans une Europe longtemps en proie à la sauvagerie et à l'horreur de guerres sans fin.

10. Le dialogue entamé récemment entre la Corée du Sud et la Corée du Nord, après des années d'effusion de sang, de propagande continue et de pertes incalculables en biens et en vies humaines, nous rappelle vigoureusement la sagesse de la politique de conciliation et de modération par rapport à celle de l'affrontement armé et de l'agression non déguisée.

11. Les différends entre l'Inde et le Pakistan, qui remontent à des dizaines d'années et qui ont été à l'origine de quatre guerres dévastatrices en l'espace de 25 ans, pourraient également se traduire par un règlement pacifique grâce à des contacts directs entre les dirigeants des deux pays. C'est la raison pour laquelle mon pays se félicite chaleureusement de l'Accord de Simla tendant à normaliser les relations entre ces deux pays.

12. Dans le même contexte, je ne peux qu'espérer très sincèrement que la guerre tragique et prolongée du Viet-Nam suivra également le même cours. Espérons que les négociations de Paris destinées à mettre un terme à cette guerre progresseront de façon satisfaisante. Nous attendons avec impatience le jour où, grâce à la négociation, un règlement permanent, équitable et honorable sera établi, non pas sur le champ de bataille, mais autour d'une table de conférence.

13. Le Kenya éprouve également les mêmes sentiments et les mêmes espérances à l'égard de la situation au Moyen-Orient où depuis presque une génération il n'y a pas de paix, où le sang coule à flots, où les représailles, les pertes en vies humaines de part et d'autre, de même que les destructions de biens, sont les caractéristiques des relations entre les pays en guerre. Le Gouvernement du Kenya continue d'espérer que la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité sera la pierre angulaire d'un règlement juste, durable et rapide de la crise au Moyen-Orient.

14. J'aimerais aussi rappeler que certains différends très dangereux ont été pacifiquement réglés sur le continent africain. Je parlerai seulement de la dernière Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine [OUA], qui s'est tenue en juin 1972 à Rabat, et où l'Algérie et le Maroc ont enterré leur hache de guerre sur le différend territorial qui envenimait leurs relations depuis plusieurs années. C'est aujourd'hui ce que l'on appelle en Afrique "l'esprit de Rabat". Nous espérons qu'il s'étendra comme un feu de brousse aux autres foyers de guerre du monde.

15. Nous espérons que l'esprit de Rabat se fera sentir en Afrique orientale, où la situation troublée actuelle met en danger les relations, par tradition fraternelles, entre les pays de cette région. Mon gouvernement travaillera sans relâche à la solution pacifique de chaque problème et montrera par ses actes le profond souci qu'il a de maintenir la Communauté d'Afrique orientale et d'assurer le fonctionnement

normal de ses services communs. Notre salut réside dans l'entendement et non dans l'affrontement; dans la paix et non dans la guerre; dans la compréhension et non dans l'acrimonie. Notre destinée commune, nos aspirations futures et notre patrimoine ne font que souligner cette nécessité.

16. L'autre responsabilité principale dont nous devons nous acquitter est celle de l'élimination, une fois pour toutes, du colonialisme. Bien que le monde ait été le témoin de la vague de décolonisation qui a permis à 41 Etats d'acquérir l'indépendance et la souveraineté dans le concert des nations libres, de vastes régions d'Afrique restent encore dominées par des régimes racistes militaires. Des millions d'Africains d'Afrique du Sud, du Zimbabwe, de Namibie, d'Angola, du Mozambique, de Guinée (Bissau) sont tenus sous le joug colonial de régimes de suprématie non représentatifs.

17. Les Africains, qui vivent sous des lois de répression et de terreur policière, se voient privés des droits fondamentaux de l'homme : le droit à la vie, à la liberté et à la propriété. La loi ne règne pas. Les garanties judiciaires sont une fiction et n'existent qu'en théorie. L'exercice arbitraire et abusif par les autorités de leurs pouvoirs discrétionnaires est chose courante qui est très fortement récompensée. L'expulsion sur une grande échelle des Africains des zones habitées et leur remplacement par des Blancs venant des réservoirs de chômage européens constituent une politique officielle rudement appliquée sans même que la conscience des autorités en soit tourmentée. Du matériel militaire est généreusement fourni aux régimes de suprématie raciale par des pays qui ne cessent de proclamer leur amour pour la liberté, l'égalité et la fraternité. En fait, ils ne sont que des bradeurs de mort déguisés en anges de la paix et de la sécurité. Ils arment ouvertement les racistes pour augmenter leur capacité d'oppression et pour leur permettre d'appliquer leurs lois racistes avec plus de rudesse qu'autrefois. Les immenses ressources naturelles de ces terres captives sont exploitées pour enrichir les seigneurs racistes qui vivent dans l'opulence grâce au travail, à la sueur et aux larmes des Africains. L'*apartheid*, qui est le comble du racisme et de la terreur d'Etat organisée, est systématiquement étendu, sans vergogne, à la Namibie et à la Rhodésie.

18. Au Zimbabwe, le rejet catégorique des termes d'un règlement anglo-rhodésien par la majorité écrasante de la population du Zimbabwe doit être suivi de mesures concrètes; ainsi :

a) Une conférence constitutionnelle de toutes les parties intéressées devrait être convoquée sous l'égide des Nations Unies. Le but fondamental de la conférence serait d'accélérer l'avènement d'un gouvernement de majorité africaine au Zimbabwe.

b) Le programme des sanctions devrait être renforcé et appliqué sans exception. Les sanctions devraient être plus complètes et s'appliquer aux ports de Beira et de Lourenço Marques.

c) Tout pays qui viole les sanctions imposées par les Nations Unies devrait être identifié et cité nommément. Les Etats Membres des Nations Unies devraient ensuite invo-

quer toute mesure de rétorsion qui leur semblerait appropriée à l'égard des Etats délinquants.

d) Les Nations Unies devraient envisager de recommander aux Etats de refuser le droit d'atterrissage aux lignes aériennes qui font escale à Salisbury et dont les gouvernements autorisent les avions rhodésiens à atterrir dans leur pays.

e) Toutes les communications postales, télégraphiques et autres, entre la Rhodésie et les Etats Membres des Nations Unies, devraient être rompues.

f) Les Nations Unies devraient établir un système de confiscation des exportations rhodésiennes de tabac, amiante, chrome et autres minerais rhodésiens au point d'entrée dans le pays importateur.

g) Des moyens devraient être trouvés pour assurer l'expulsion des unités militaires et des contingents de police sud-africains qui se trouvent actuellement en poste en Rhodésie.

h) Tous les gouvernements, organisations et institutions privées devraient être instamment priés de fournir une aide morale ou matérielle aux mouvements de libération qui travaillent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Zimbabwe pour obliger Smith à abandonner le pouvoir politique en Rhodésie.

i) Tous les Etats limitrophes de la Rhodésie qui craignent une agression de la Rhodésie, de l'Afrique du Sud et de la clique portugaise au pouvoir devraient recevoir des garanties de protection de la part des Nations Unies. Etant donné l'agression armée que poursuivent systématiquement les colonialistes portugais contre la Guinée, le Sénégal, la Zambie et la République-Unie de Tanzanie, la nécessité de telles garanties est évidente. Encore plus important est le fait que ces garanties devraient pouvoir être appliquées et ne devraient pas rester simplement des engagements couchés sur le papier.

19. En ce qui concerne l'Angola, le Mozambique et la Guinée (Bissau), il est essentiel de donner une aide accrue sous toutes ses formes aux vaillants mouvements de libération. Déjà de vastes régions ont été libérées. Des moyens de relever ces régions ont déjà été fournis par les Eglises mondiales, d'autres gouvernements, des institutions et des personnes qui épousent la cause de l'indépendance africaine. Les éléments éclairés du Portugal, sentant venir le vent tourbillonnant du changement, doivent reconnaître la futilité de la guerre coloniale portugaise en Afrique. Les Etats Membres des Nations Unies ne doivent pas se laisser bernier et croire que les armes et l'équipement fournis au Portugal par l'intermédiaire de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord [OTAN] pour la défense de l'Europe ne sont pas systématiquement acheminés dans les territoires portugais pour couper court aux aspirations africaines à l'indépendance.

20. De grands pays amis à la fois de l'Afrique et du Portugal et qui partagent et maintiennent des liens politiques, sociaux et culturels avec le Portugal peuvent exercer une influence décisive pour modifier la politique d'oppression du Portugal. Ces pays sympathisent avec la cause africaine pour la liberté et l'indépendance. Nous voudrions leur demander de faire usage de leurs positions uniques et

de leurs bons offices pour faire progresser l'autonomie dans les territoires portugais d'Afrique.

21. En ce qui concerne la Namibie, mon gouvernement appuiera toutes les tentatives visant à assurer la présence effective et le contrôle des Nations Unies dans ce territoire. Cela est conforme à la décision prise l'année dernière par la Cour internationale de Justice<sup>1</sup>, aux résolutions de l'Assemblée générale et aux différentes décisions du Conseil de sécurité en la matière. Je tiens également à exprimer la plus vive indignation de mon gouvernement devant les tentatives faites par l'Afrique du Sud pour étendre le système discrédité de l'*apartheid* à la Namibie, tentatives que nous condamnons entièrement. La réaction spontanée et très étendue contre cette politique dans les prétendus "foyers indigènes" est la preuve évidente du rejet dont elle fait l'objet de la part de la population de Namibie dans son ensemble.

22. La position de l'Afrique libre sur cette question vitale de la décolonisation est très claire. Nous avons fait toutes les concessions, exploré toutes les possibilités et consulté toutes les parties intéressées pour arriver à une solution pacifique. Cependant, tous ces efforts se sont heurtés à une attitude rigide, intransigeante et inflexible. Face à cette attitude des régimes minoritaires de l'Afrique du Sud, d'une part, et les immenses souffrances du peuple africain, de l'autre, l'Afrique ne peut qu'œuvrer à une solution pacifique si elle est possible, à un arrangement diplomatique s'il est juste, et au recours aux armes s'il est nécessaire. Toutes ces options sont restées ouvertes.

23. Le Comité de libération de l'OUA continue la lutte armée pour la liquidation du colonialisme et ses derniers vestiges sur le sol africain. Nous demandons l'aide de tous les Etats membres de l'OUA, du mouvement non aligné et des Nations Unies pour nous acquitter de ce devoir sacré et inéluctable. Nous demandons cette aide dans l'intérêt de la paix mondiale, de la justice et de l'ordre dans la conduite des relations entre les Etats du monde entier.

24. La mission de décolonisation de l'OUA s'est rendue dans de nombreux pays pour expliquer le point de vue de l'Afrique libre aux principales capitales. Les résultats de ces visites ont été encourageants. L'opinion mondiale éclairée, après avoir vu au fond de quel abîme de sauvagerie étaient tombés ces régimes coloniaux, s'est ralliée à la cause africaine de la liberté et de l'indépendance. Le Conseil mondial des Eglises, les Gouvernements du Danemark, de la Norvège et de la Suède et de nombreuses institutions privées ainsi que des personnalités individuelles ont fourni une aide aux victimes de l'agression coloniale dans ces territoires. Des sociétés suédoises et italiennes ont été convaincues de retirer leur participation au projet de Cabora Bassa, au Mozambique. Dans les circonstances actuelles, on ne peut le considérer que comme un programme colossal d'exploitation des ressources naturelles du Mozambique. Il est également intéressant de noter que des

<sup>1</sup> *Conséquences juridiques pour les Etats de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie (Sud-Ouest africain) nonobstant la résolution 276 (1970) du Conseil de sécurité, Avis consultatif, C.I.J. Recueil 1971, p. 16.*

Etats membres de l'OTAN, comme la Norvège, ont ouvertement condamné dans les sessions du Conseil de l'OTAN le colonialisme portugais en Afrique. Nous en appelons à tous les autres membres de cette alliance pour qu'ils imitent cette démarche courageuse de la Norvège, qui contribuera à accélérer grandement la décolonisation des territoires occupés par les Portugais en Afrique.

25. Maintenant que l'attention de l'opinion mondiale est braquée sur les souffrances indicibles, l'injustice et l'humiliation accumulées sur ce peuple colonisé, les Nations Unies doivent reprendre l'initiative pour liquider de la scène mondiale le colonialisme et ses séquelles.

26. L'indépendance politique en soi perd de son importance si elle ne s'accompagne pas de la liberté économique. Celle-ci n'est possible que si l'économie est à même de créer sa propre dynamique et de produire ses richesses pour tous les citoyens de l'Etat. Pour atteindre cet objectif, toutes les ressources nationales, humaines et matérielles, doivent être mises en commun et utilisées intelligemment à la construction de la nation indépendante. L'aide étrangère seule ne suffit pas à édifier une nation — les efforts personnels sont d'une importance primordiale si l'on veut réduire la dépendance complète à l'égard de l'aide étrangère.

27. Les efforts en faveur du développement doivent correspondre à une intensification du commerce et de la coopération, à une diversification de l'industrie, à une modernisation de l'agriculture, à l'existence de possibilités d'emploi, d'éducation, de protection sociale, etc. Et cela, à son tour, ne peut apporter de résultats bienfaisants que si l'on est assuré d'accéder à la technologie, au capital et aux techniques de la planification. Si tous ces moyens pouvaient être mis au service du développement, la pauvreté corrosive pourrait être éliminée, l'analphabétisme progressivement réduit et la maladie considérablement enravée.

28. Sur le plan international, les produits de base et les articles manufacturés et semi-manufacturés des pays en voie de développement dans leur ensemble doivent pouvoir accéder largement aux marchés des pays développés. Les nations nouvellement indépendantes doivent s'assurer d'avoir une part toujours croissante dans le commerce mondial alors que jusqu'à présent la leur n'a fait que décroître chaque année. La stabilité des prix des produits de base doit être assurée si l'on veut que leurs fragiles économies résistent victorieusement aux changements économiques imprévisibles. Les réformes monétaires internationales doivent tenir compte des intérêts vitaux des pays en voie de développement dont le système économique peut facilement tomber sous le coup des décisions de quelques pays riches. L'effort de développement ne peut être concret et efficace que par le transfert et l'implantation de la technologie dans les pays en voie de développement. Il faut que l'Etat bénéficiaire puisse se doter de moyens techniques et de possibilités d'invention. Ce devrait être là le rôle essentiel de l'assistance technique et de la coopération. Tous ces objectifs font partie de la Stratégie internationale pour le développement en vue de la mise en œuvre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Il est donc essentiel que, par un effort concerté, les pays en voie de développement dans leur

ensemble exercent dans tous les organes le maximum de pression pour réaliser les objectifs énoncés plus haut.

29. Les pays en voie de développement doivent pleinement tirer profit des nouvelles perspectives ouvertes par la science et la technique dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique et du fond des océans.

30. De nouvelles découvertes scientifiques et techniques ont permis à l'homme d'exploiter de vastes ressources jusqu'à présent inaccessibles des océans et des mers. Il est maintenant universellement reconnu que ces ressources, situées au-delà des limites de la juridiction nationale, constituent le patrimoine commun de l'humanité, qu'aucun Etat ne peut se les approprier, et que cette zone doit être exclusivement utilisée à des fins pacifiques. Ce qu'il faut maintenant, c'est donner corps à ces principes importants. Cela devrait se faire grâce à un mécanisme international efficace et dans le cadre d'une exploitation et d'une utilisation équitables et ordonnées des ressources de la mer en vue du développement de tous les pays.

31. L'Assemblée générale notera avec intérêt que mon pays a soumis des propositions [A/8721, p. 195 à 197] au Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale, qui s'est réuni récemment à Genève. Nous avons proposé de créer des zones économiques exclusives au-delà des eaux territoriales surtout au profit des populations des régions riveraines et de leurs économies. Ce que l'on veut, c'est que ces Etats exercent des droits souverains sur les ressources naturelles situées dans la zone économique aux fins d'exploration et d'exploitation des ressources vivantes et non vivantes de la mer et aux fins de recherche. Ces Etats auraient le pouvoir d'empêcher et de contrôler la pollution sans nuire à la liberté de navigation, à la liberté de survol et à la liberté de poser des câbles sous-marins et des pipe-lines, conformément aux principes reconnus du droit international. Il faut noter que notre proposition garantit expressément les droits des Etats sans littoral quels qu'ils soient. Nous espérons qu'elle sera accueillie avec sympathie par les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

32. La protection de l'environnement est un sujet qui a soulevé le vif intérêt de tous les Etats du monde. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement, qui s'est tenue à Stockholm du 5 au 16 juin 1972, a reconnu que, pour les pays en voie de développement, les problèmes de l'environnement sont dus aux conditions de pauvreté et de sous-développement; alors que, pour les pays développés, ils le sont à la richesse et à la pollution. Nous devons veiller à ce que ces questions relatives à l'environnement soient examinées dans le contexte du développement. Par conséquent, toutes les mesures que pourraient prendre les Nations Unies dans le domaine de l'environnement doivent être intégrées aux objectifs existants de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

33. La Conférence de Stockholm a recommandé la création d'un conseil d'administration pour les programmes de l'environnement<sup>2</sup>, composé de 54 membres. La capitale

<sup>2</sup> Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, Stockholm, 5-16 juin 1972* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.II.A.14), p. 29.

de mon pays, Nairobi, a été citée comme siège possible de son secrétariat. Mon gouvernement accepterait avec plaisir cette suggestion.

34. Je viens d'exposer la position de mon gouvernement à l'égard de certaines des questions fondamentales auxquelles nous devons faire face aujourd'hui. Dans l'esprit de la Charte des Nations Unies et conformément à ses buts objectifs, la communauté mondiale, par l'intermédiaire des Nations Unies, doit œuvrer d'une façon concertée pour la libération des populations se trouvant sous la domination coloniale, pour le progrès économique de tous les peuples, pour la conquête de la maladie et de l'analphabétisme et pour l'amélioration de notre environnement et l'exploitation des vastes ressources de la mer au profit de tous les peuples. Faisons en sorte que la négociation remplace l'affrontement, la bonne foi la méfiance, et l'action efficace la rhétorique creuse.

35. M. ZAITON IBRAHIM (Malaisie) [*interprétation de l'anglais*] : Tout d'abord, permettez-moi, monsieur le Président, de m'associer aux sentiments qu'ont exprimés les orateurs qui m'ont précédé, et de vous adresser mes félicitations à l'occasion de votre élection unanime à la présidence de l'Assemblée générale. Votre élection à ce poste élevé est un hommage éloquent rendu non seulement à votre grand pays, la Pologne, mais aussi à vos brillantes qualités personnelles d'homme d'Etat, qui vous désignent éminemment à ce poste élevé. La tâche qui nous attend est lourde et chargée de responsabilités. Comme vous l'avez dit avec éloquence, nous nous réunissons en un moment où des signes de bon augure sont apparus à l'horizon international [2032ème séance, par. 30] : malgré ces signes encourageants, nous nous trouvons encore, à la présente session, devant de grands problèmes. Je suis cependant tout à fait convaincu que, sous votre direction compétente, les délibérations de l'Assemblée se dérouleront d'une façon active et efficace. En fait, monsieur le Président, vous avez déjà donné le ton à nos délibérations dans l'allocution pleine d'inspiration que vous avez prononcée à l'ouverture de la session. Je tiens donc à vous assurer de toute la coopération de ma délégation dans l'exercice de vos fonctions.

36. Monsieur le Président, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer au nom de ma délégation et en mon nom personnel notre vive admiration et notre grande reconnaissance à votre prédécesseur, le Ministre des affaires étrangères d'Indonésie, M. Adam Malik, dont la patience, la sagesse et les qualités d'homme d'Etat ont acheminé l'historique vingt-sixième session de l'Assemblée générale vers un aboutissement favorable. La manière admirable dont M. Adam Malik a guidé cette difficile et historique vingt-sixième session est la marque de ses qualités d'homme d'Etat et de chef. Si vous m'y autorisez, je voudrais ajouter que ses efforts inlassables, son dévouement à la cause de la paix, de la stabilité et du progrès dans la région de l'Asie du Sud-Est donnent une nouvelle preuve de ces qualités de chef dont l'Indonésie en particulier et l'Asie du Sud-Est en général s'enorgueillissent à juste titre.

37. Je voudrais également, au nom de ma délégation, rendre hommage à notre éminent secrétaire général pour lequel la présente session est la première session complète depuis qu'il assume ses fonctions. M. Waldheim, nous le

savons tous, n'est pas nouveau venu aux Nations Unies. La grande expérience qu'il a de l'Organisation lui permettra certainement d'exercer brillamment ses fonctions. Je voudrais donc saisir cette occasion pour lui souhaiter plein succès dans l'exécution de cette tâche immense et lui promettre notre entière coopération dans l'exercice de ses devoirs et de ses responsabilités.

38. Nous nous réunissons aujourd'hui dans un monde qui change rapidement, qui change parmi des signes visibles de détente et de réconciliation qui nous donnent le courage d'espérer et même de croire que nous allons vers un ordre plus stable et, qu'il me soit permis de l'ajouter, vers le commencement d'un ordre mondial sérieux et rationnel fondé sur la paix et la coopération.

39. Peut-être la vingt-sixième session de l'Assemblée générale a-t-elle constitué le tournant. A la dernière session de l'Assemblée générale, dans cette salle même, nous avons vu la République populaire de Chine prendre son siège. Ensuite, en une succession rapide, nous avons été témoins de la visite du Président des Etats-Unis d'Amérique à la République populaire de Chine et, plus tard, en Union soviétique. Le communiqué de Chang-hai du 27 février 1972 et la Déclaration relative aux principes fondamentaux des relations entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, publiée le 29 mai 1972 à la fin du sommet de Moscou, nous ont encouragés dans notre conviction que nous allons véritablement d'une ère d'affrontement vers une ère de négociation, d'accommodement et de coexistence pacifique. Il y a là véritablement une tendance encourageante et puissante qui porte la promesse d'un avenir heureux pour nous et les générations qui nous suivront.

40. Mais, bien que nous soyons pris par l'enthousiasme général, nous ne devons pas nous laisser aller à un optimisme excessif. Malgré l'encouragement que nous ressentons, nous savons que cette tendance pourrait fort bien déboucher sur une ère de complicité entre les grands, dans laquelle existerait un mode multipolaire fragmenté en sphères d'influence et dans laquelle le sort des petites nations est décidé non par elles, mais par d'autres. Ce que nous voudrions, ce que nous recherchons est un monde non polaire où l'universalité d'action et le processus de démocratisation des relations internationales triompheraient.

41. Je ne veux paraître ni pessimiste ni optimiste à l'excès, mais la tendance à la détente entre les grandes puissances est certainement une tendance importante et encourageante, encourageante parce que nous voyons aujourd'hui qu'il n'est pas impossible de résoudre les problèmes en suspens par voie de consultation et de négociation. L'effet de cet aspect important et notoire de la tendance actuelle est fort salutaire et se fait déjà sentir dans le monde entier. Je parle du renouvellement des efforts en vue de la détente entre l'est et l'ouest de l'Europe. Puis il y a les accords destinés à limiter le stock d'armements nucléaires et autres armes logistiques signés par les Etats-Unis et l'Union soviétique qui ont, sans aucun doute, des ramifications considérables permettant d'espérer que la fin de la course aux armements est en vue.

42. Ce qui nous intéresse de plus près en Asie est l'Accord de Simla conclu entre l'Inde et le Pakistan. C'est une entente qui, nous l'espérons, permettra d'éliminer l'hostilité et l'affrontement dans le sous-continent indien.

43. Puisque je parle du sous-continent indien, je me permettrai une petite digression. Un des problèmes auxquels nous avons à faire face est l'admission du Bangladesh aux Nations Unies. Nous espérons, à la présente session, que le principe d'universalité sera confirmé et que les problèmes posés par l'admission du Bangladesh aux Nations Unies et dans la communauté mondiale seront surmontés.

44. Nous avons accueilli favorablement les premiers contacts établis entre la Corée du Nord et la Corée du Sud, et y avons trouvé un encouragement; le communiqué conjoint publié le 4 juillet 1972 [A/8727, annexe I] témoigne de leur désir d'œuvrer en faveur du règlement pacifique du problème dans cette importante région.

45. De plus, pendant que je parle à cette assemblée, un autre fait historique dans cette série d'événements se produit. Je parle de la visite du Premier Ministre du Japon en Chine qui sera annonciatrice, nous l'espérons, d'une ère nouvelle dans les relations entre ces deux pays avec des effets considérables et salutaires surtout dans notre région de l'Asie du Sud-Est.

46. Nous voyons que les contacts bilatéraux sont en passe d'être acceptés comme l'un des principaux éléments de recherche de la paix et de la stabilité, et ma délégation espère que cette tendance importante ira en s'affirmant. Nous nous préoccupons de problèmes qui n'ont pas encore trouvé de solution, problèmes de nature à menacer la paix et la sécurité internationales, mais nous ne devons cependant pas agir de façon à compromettre les efforts que font les intéressés pour résoudre eux-mêmes leurs problèmes. En fait, la seule chose que nous puissions faire est d'encourager la tendance actuelle aux conversations bilatérales et aux négociations.

47. Le Gouvernement de Malaisie salue donc l'évolution actuelle sur la scène internationale. Elle a une importance particulière pour nous, en Malaisie, et pour tous les pays de l'Asie du Sud-Est.

48. Je n'ai pas besoin de vous rappeler qu'une guerre tragique et dévastatrice fait rage dans certaines parties de l'Asie du Sud-Est. Nous, qui vivons en Asie du Sud-Est, vivons cette guerre depuis plus de deux décennies. Une génération a grandi chez nous, pour laquelle la guerre représente l'ordre normal des choses, la paix lui étant tout à fait inconnue. Cependant, nous ne restons pas inactifs. Encouragés par la tendance actuelle des relations internationales, nous travaillons nous-mêmes à accélérer les changements et à les pousser vers la paix dans notre région et nous faisons des propositions en vue de faire régner une paix et une stabilité durables.

49. Vous vous rappellerez qu'à la dernière session de l'Assemblée générale mon premier ministre a parlé longuement de la proposition tendant à neutraliser l'Asie du Sud-Est [1948<sup>ème</sup> séance]. Depuis cette date, la Malaisie, en étroite association avec ses voisins, le Royaume de

Thaïlande, la République des Philippines, la République d'Indonésie et la République de Singapour, s'est employée à donner réalité aux idéals et aux aspirations contenus dans cette proposition.

50. Notre détermination trouve sa pleine expression dans la déclaration publiée à l'issue de la réunion des ministres des affaires étrangères des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est [ANASE] qui s'est tenue à Kuala Lumpur, le 27 novembre 1971, par laquelle les cinq pays de la région se sont déclarés "déterminés à faire tous les efforts initialement nécessaires pour que l'Asie du Sud-Est soit reconnue et respectée en tant que zone de paix, de liberté et de neutralité libre de toute forme ou type d'ingérence de la part de puissances étrangères"<sup>3</sup>. Grâce à ce modeste début, les cinq Etats de l'Asie du Sud-Est ont, pour la première fois depuis plusieurs années, cherché, de manière hardie et originale, grâce à leurs propres efforts, à ramener au sein de nos peuples la fuyante colombe de la paix. Nos efforts seront-ils réduits à une vague lueur d'espoir qui nous échappe à jamais, ou bien deviendront-ils l'élément catalyseur qui annoncera une ère de paix pour l'Asie du Sud-Est? Cela dépendra pour une grande part de la bonne volonté et de l'ingéniosité dont feront preuve les pays de la région lorsqu'il s'agira de saisir tout le sens de cette occasion exceptionnelle que nous offre l'actuel et très général climat de dialogue pacifique et de détente, nous permettant de prendre des mesures immédiates et positives pour notre propre sécurité et notre propre bien-être. La proposition tendant à neutraliser l'Asie du Sud-Est montre que les Etats de cette zone ont reconnu l'importance de l'occasion qui leur était offerte actuellement de mettre au point des accords de sécurité viables et efficaces pour la région. C'est un témoignage éloquent de leur active participation aux efforts mondiaux en vue de créer les conditions d'un monde meilleur et plus pacifique; c'est aussi le témoignage de notre optimisme et de notre confiance dans l'ordre mondial nouveau, qui n'a pas encore connu son plein épanouissement. Nous sommes convaincus que notre proposition, qui se trouve tellement en harmonie avec l'esprit et les idéals qui ont inspiré les nombreux événements historiques de notre temps, sera acceptée sans difficulté et reconnue par tous ceux qui partagent et chérissent ces valeurs.

51. Conformément aux dispositions de la Déclaration de Kuala Lumpur, des efforts ont été faits et se poursuivent encore pour porter le contenu de la Déclaration à l'attention des Etats de l'Asie du Sud-Est non signataires et les encourager à s'associer aux aspirations et aux objectifs concrétisés dans la Déclaration. Un comité de hauts fonctionnaires, à l'origine en provenance des pays de l'ANASE, a été désigné pour étudier et examiner les nouvelles mesures qu'il convient de prendre pour atteindre les objectifs fixés. Le Comité s'est déjà réuni une fois et continuera ses études en multipliant à l'avenir ses réunions. Depuis la signature de la Déclaration, les ministres des affaires étrangères des pays de l'ANASE se sont réunis en diverses occasions pour des discussions et des échanges de vues sur les questions concernant la région. C'est à la dernière de ces réunions, tenue à Manille du 14 au 16 juillet

<sup>3</sup> Voir document A/C.1/1019 (miméographié).

1971, que les pays de l'ANASE ont convenu de prier le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie de prendre en leur nom certaines initiatives qui, nous l'espérons, pourront contribuer à une solution pacifique et durable du conflit d'Indochine.

52. Toutes ces initiatives que nous avons prises en Asie du Sud-Est n'auraient pas été possibles s'il n'existait aujourd'hui un esprit de régionalisme, de cohésion politique et de solidarité. Le désir de coopérer dans les problèmes d'intérêt commun, le désir de nous concerter et la nécessité de travailler à atteindre un objectif commun se sont manifestés dans la formation de l'ANASE, organisation régionale d'inspiration et d'initiative locales.

53. Par les mesures communes de coopération dont j'ai donné un exemple, nous espérons créer des conditions permettant d'arriver à la paix et à la stabilité. Car, en dernière analyse, la sécurité internationale est la somme des perspectives de paix et de sécurité dans chaque pays, dans chaque région. La tendance à la détente a donc un effet considérable sur nous. En fait, nous pensons que le mouvement vers la détente ne doit pas être le fait des seules grandes puissances. Il doit être notre bien à nous tous qui attachons un prix élevé à la paix et à la stabilité dans le monde entier.

54. Bien que des événements notoires et importants se déroulent sur le front politique, il est angoissant de constater que ces événements n'ont pas leur équivalent dans le domaine du développement économique et social. Dans ce domaine, le tableau est marqué par le découragement et le pessimisme. Le monde reste divisé en pays en voie de développement et en pays développés. A cet égard, le monde reste fortement bipolarisé. En raison des progrès considérables accomplis par les pays développés sur le plan technique et industriel, ces pays ont dépassé de beaucoup les pays en voie de développement, et le fossé qui les sépare continue de se creuser. Il est de plus en plus évident que le fardeau de la pauvreté mondiale augmente plutôt qu'il ne diminue. Cette situation n'est pas de nature à favoriser la paix et la stabilité, à moins qu'elle ne s'accompagne également d'un progrès économique et social.

55. La question dont je parle n'est pas nouvelle. Elle a été traitée et continuera de l'être à chaque occasion, non seulement pour dire notre préoccupation et notre inquiétude, mais également pour bien faire comprendre que cette croissance internationale déséquilibrée n'est pas propice à l'établissement d'un ordre mondial stable. Nous ne saurions donc demeurer apathiques ou indifférents à l'égard des problèmes du monde en voie de développement où continuent de sévir la pauvreté massive, le chômage, l'analphabétisme, problèmes qu'il semble impossible de résoudre malgré la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. En plus de ces problèmes, nous sommes menacés par un protectionnisme commercial croissant, alors qu'il faut trouver des marchés élargis pour les produits de base et les produits finis des pays en voie de développement, ce qui montre bien que les nations riches répugnent à aider les pays pauvres. Cette répugnance a trouvé son expression dans la réduction de l'assistance officielle pour le développement des pays en voie de développement, ce qui a aggravé le paiement de leurs dettes, lesquelles jouent un rôle

très important et sapent les efforts nationaux pour assurer la répartition d'un revenu plus important, soulager la pauvreté et remédier au chômage massif.

56. La troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [CNUCED] qui s'est tenue à Santiago en avril et mai 1972 a été marquée par l'hésitation des pays riches à considérer en face ces problèmes et à s'engager à atteindre les objectifs de l'aide fixés dans la Stratégie internationale du développement [résolution 2626 (XXV)], à la fois en ce qui concerne le respect du 1 p. 100 du produit national brut pour chaque pays économiquement avancé et en ce qui concerne l'assistance officielle au développement de 0,7 p. 100 du produit national brut, qui sont maintenant presque réduits à la moitié de l'objectif proclamé. L'un des buts et des objectifs de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement est la réalisation d'un accroissement annuel moyen de 6 p. 100 du produit brut des pays en voie de développement dans leur ensemble. Cependant, ce taux de croissance ne sera pas atteint si l'assistance officielle au développement continue de décliner. Je pourrais faire remarquer ici, à ce propos, que les trois quarts des ressources mondiales vont à un quart de la population du monde, où le revenu moyen par habitant est de 1 000 dollars des Etats-Unis.

57. Il pourrait être opportun de rappeler la résolution 2880 (XXVI) sur la mise en œuvre de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale qui souligne le lien étroit existant entre le renforcement de la sécurité internationale et le développement, et demande aux Nations Unies d'élaborer une notion de sécurité économique collective conçue pour favoriser le développement constant et l'expansion des économies nationales.

58. A ce propos, dans l'intérêt tant du monde développé que du monde en voie de développement, nous attendons une plus grande libéralisation du commerce permettant d'accélérer l'expansion du commerce international pour le plus grand bien tant des pays développés que des pays en voie de développement. Ce n'est que par un effort collectif de la part des nations développées et des pays en voie de développement que nous pourrions tous emprunter la voie de la sécurité économique collective prévue dans la résolution 2880 (XXVI). Nous vivons dans un monde interdépendant au sein duquel ce qui affecte l'un affecte l'autre. Pour les pays développés comme pour les pays en voie de développement, l'intérêt est mutuel et l'enjeu est commun à tous. S'il a été possible d'améliorer l'atmosphère politique du monde après des années d'antagonisme et de méfiance, l'heure est assurément venue pour nous de faire le point de la scène économique et de compter sur une ère de coopération économique internationale plus substantielle entre les pays développés et les pays en voie de développement.

59. Ce qu'il faut ici, c'est la volonté politique de la part des pays développés d'aider les pays en voie de développement; cette assistance est d'importance vitale, en effet, dans l'ensemble de la Stratégie internationale du développement. Je ne voudrais pas donner l'impression que les pays en voie de développement demandent la charité aux pays développés. Ce que nous essayons de réaliser, c'est un investisse-

ment solide dans la paix et le progrès du monde conformément aux opinions et aux idéals de la Charte des Nations Unies.

60. Nous sommes arrivés à une ère de réconciliation et d'accommodement; il est juste qu'il en soit ainsi car nous avons mis assez longtemps à prendre l'attitude qui est aujourd'hui la nôtre. Bien que nous en escomptions des conséquences considérables, à cette étape avancée, je ne nourris pas la vision d'un changement profond et immédiat dans le sens de la paix. En effet, dans le comportement des nations comme dans celui des hommes, l'hostilité, les rivalités et la concurrence continueront de marquer la vie de tous les jours. Mais ce que nous devons faire est d'arrondir ces éléments et de minimiser la menace à la paix et à la sécurité internationales. Je ne minimise pas pour autant l'occasion remarquable que nous offre l'évolution d'aujourd'hui. La seule ligne de conduite possible pour nous est de saisir cette possibilité et d'en faire la base d'un cadre solide qui permettra à la paix et à la stabilité de triompher, une paix marquée par le progrès et la justice. En fait, nous croyons que les Nations Unies peuvent guider les nouveaux changements de la vie internationale vers la réalisation des objectifs de la Charte. C'est une occasion qui s'offre à nous et aux Nations Unies; nous ne devons pas la laisser échapper. Dans ce but, mon gouvernement promet de maintenir ses efforts et de jouer tout son rôle. Telles sont les pensées qui préoccupent avant tout mon gouvernement, et, malgré la prudence avec laquelle j'ai parlé, nous comptons sur cet avenir meilleur.

61. En conclusion, je voudrais remercier l'Assemblée pour la patience et la compréhension avec lesquelles elle a écouté mes observations, même si elles ont été longues; mais je le fais dans l'humble espoir qu'elles contribueront modestement à la recherche de la paix et de la sécurité vers lesquelles tendent toutes nos aspirations.

62. M. EFON (Cameroun) : Au moment où j'aborde pour la première fois cette vénérable tribune en qualité de chef de la délégation de mon pays, permettez-moi tout d'abord, monsieur le Président, de vous adresser mes vives et chaleureuses félicitations et celles de toute la délégation camerounaise pour votre brillante élection à la présidence de cette honorable assemblée. Ce choix est un juste hommage rendu à vos éminentes qualités d'homme d'Etat, à votre longue et riche expérience des problèmes internationaux, et il témoigne de la très haute estime dont jouit votre pays au sein de la communauté mondiale. Nous sommes persuadés que sous votre conduite éclairée et avec la collaboration constante de tous ceux qui vous entourent, notamment les membres du Bureau que nous associons à cet hommage, nos travaux connaîtront le succès que nous leur souhaitons.

63. Je voudrais également m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour présenter nos remerciements et toute notre gratitude à votre distingué prédécesseur, M. Adam Malik, ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, pour l'habileté et la compétence avec lesquelles il a présidé, il y a un an, la vingt-sixième session de l'Assemblée générale.

64. Nous saluons également la présence à vos côtés de M. Kurt Waldheim, secrétaire général des Nations Unies,

dont la compréhension des problèmes complexes de notre temps et la précieuse expérience de la diplomatie multilatérale laissent augurer que les problèmes difficiles auxquels se trouve confrontée notre organisation seront suivis et traités avec compétence et efficacité.

65. Après avoir pendant longtemps vécu dans l'angoisse d'un monde dominé par les rivalités entre les grandes puissances, faisant craindre à tout moment l'éclatement de conflits armés de grande ampleur, nous venons d'enregistrer des signes de détente dans les relations internationales. En l'espace de quelques mois, en effet, au cours de cette année, nous venons de vivre des moments historiques caractérisés par des contacts que l'on croyait jadis impossibles entre les grandes puissances. Ces rencontres ont été suivies avec intérêt et beaucoup d'espoir par la communauté internationale tout entière et méritent d'être saluées comme l'aube d'une ère nouvelle.

66. Le rétablissement de la République populaire de Chine dans ses droits légitimes au sein de l'Organisation des Nations Unies, les rencontres au sommet entre, d'une part, les Etats-Unis et la Chine et, d'autre part, l'Union soviétique et les Etats-Unis, sont autant de preuves qu'une évolution positive s'amorce dans les rapports entre les grandes puissances. Pour sa part, le Cameroun, qui porte un intérêt permanent à la paix et à la sécurité dans le monde, se félicite de ces heureuses initiatives.

67. De même, nous enregistrons avec beaucoup d'optimisme la ratification du traité en date du 12 août 1970, entre la République fédérale d'Allemagne et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, et le traité, en date du 7 décembre 1970, entre la République fédérale d'Allemagne et la Pologne, ainsi que l'Accord quadripartite sur Berlin du 3 septembre 1971. Nous estimons que ces ententes éliminent un obstacle majeur dans les relations Est-Ouest.

68. Ces signes de détente ont créé des conditions favorables à la recherche d'une solution aux problèmes des pays divisés, par la voie de négociations directes et indépendantes entre les parties intéressées.

69. Ainsi, on peut espérer que les deux Allemagnes et les deux Corées pourront enfin et avant longtemps redéfinir la voie de leur propre avenir.

70. Mais, à côté de ces aspects positifs, force nous est malheureusement de remarquer que les efforts ainsi déployés par les grands ne conduisent pas encore à une détente générale. Si la paix est indivisible, la détente, l'entente et la coopération doivent aussi l'être. Or tel ne semble pas être le cas pour le moment.

71. Au Viet-Nam, en effet, la guerre se poursuit. Et pour nous, Camerounais, nous n'avons jamais cessé d'exprimer notre indignation à l'égard de la longue guerre ainsi imposée à ce pays. Le courage du peuple vietnamien, son patriotisme et sa volonté d'indépendance méritent l'admiration et la solidarité de la communauté internationale.

72. Plus de 10 ans de lutte impliquant directement ou indirectement les grandes puissances et, à un degré moindre,

le reste du monde; des milliards de dollars engloutis d'un côté comme de l'autre; près d'un million de soldats s'affrontant sur le terrain; des tonnes de bombes chaque jour; tout cela n'est-il pas suffisant pour qu'enfin les parties concernées dans ce triste conflit songent sérieusement à aboutir à une solution négociée qui permette au grand peuple vietnamien de se consacrer à la construction de son destin dans l'indépendance et la paix ?

73. Toutes les propositions et tous les programmes avancés par les parties directement concernées contiennent, sans aucun doute, des éléments positifs, et nous sommes persuadés, quant à nous, qu'avec un minimum de confiance réciproque et une bonne volonté de part et d'autre, il serait possible de faire progresser substantiellement les conversations de paix de Paris.

74. La situation au Moyen-Orient, berceau de tant de brillantes civilisations humanistes et réservoir de tant de richesses naturelles, nous préoccupe tout autant. Cinq années se sont écoulées depuis la résolution du Conseil de sécurité sur le Moyen-Orient qui a fait naître de si grands espoirs, et pourtant la solution paraît toujours aussi incertaine. A vrai dire, la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité contient les éléments qui constituent une base acceptable pour faire avancer la négociation entre les parties en cause, et ce en vue d'une paix juste et durable dans cette partie du monde.

75. Les Nations Unies en général et les grandes puissances en particulier ne devraient ménager aucun effort pour tenter de ramener la paix dans cette région du monde si chère à nos cœurs.

76. Ma délégation est profondément convaincue que toutes ces situations de tension et d'affrontement, qui nous préoccupent depuis tant d'années, seraient complètement extirpées si la politique d'hégémonie et d'égoïsme nationaux poursuivie par certaines grandes puissances avec leurs effets néfastes de domination matérielle et idéologique pouvait cesser.

77. C'est pourquoi nous appuyons sans réserve la juste position des ministres des affaires étrangères des pays non alignés qui, réunis à Georgetown, en Guyane, du 8 au 11 août 1972, ont réaffirmé leur ferme vocation pacifique et réclamé une démocratisation immédiate des relations internationales qui assurerait la paix à tous les Etats, grands et petits, et respecterait leur vocation normale à participer librement et de façon égalitaire à la recherche collective de solutions aux grands problèmes du monde.

78. Le Cameroun continuera donc à rechercher inlassablement la paix mondiale et à s'opposer, toujours plus résolument, à toutes les formes d'agression, ainsi qu'à la menace ou à l'emploi de la force contre la liberté, l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats. Il soutiendra toujours plus fermement la lutte de tous les peuples contre le colonialisme et la discrimination raciale qui sont la négation de l'égalité et de la dignité de l'homme.

79. Nous aurions mauvaise grâce à méconnaître l'intérêt que l'Organisation des Nations Unies, en tant que telle, a

toujours porté aux problèmes de la libération des pays africains soumis à l'oppression coloniale et à la discrimination raciale.

80. Comment, d'ailleurs, en aurait-il été autrement, puisque cette organisation est née de la volonté d'un groupe d'hommes décidés à conjurer pour toujours les méfaits engendrés par le déni de liberté et d'égalité entre tous les hommes.

81. Ce n'est pas qu'il faille dresser ici la liste si longue des résolutions adoptées dans ce domaine, tant par l'Assemblée générale que par le Conseil de sécurité. Mais nous ne pouvons manquer de souligner deux actes qui ont suscité tant d'espoir parmi les peuples opprimés d'Afrique. Il s'agit tout d'abord de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [*résolution 1514 (XV)*]. Il s'agit ensuite de l'accueil favorable que l'Assemblée générale a donné au Manifeste sur l'Afrique australe [*résolution 2505 (XXIV)*] que le chef de l'Etat camerounais, en sa qualité de président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, a eu le privilège de présenter à cette tribune même<sup>4</sup>.

82. Ces deux documents contiennent l'ensemble des principes que la communauté internationale devrait faire prévaloir pour remédier à une situation qui s'aggrave visiblement, compromettant chaque jour davantage les conditions nécessaires au maintien de la paix.

83. Depuis notre dernière session, en effet, les régimes minoritaires et racistes qui oppriment des millions d'hommes en Afrique australe n'ont fait que s'enfoncer dans leur odieux système. En Afrique du Sud, la répression s'est intensifiée : prêtres, professeurs, journalistes, étudiants sont entassés par centaines dans les geôles de Pretoria. Tout le monde reconnaît que ce pays a la plus nombreuse population pénitentiaire du monde et détient également le sinistre record mondial des exécutions capitales. Loin de s'en émouvoir, la minorité blanche qui règne à Pretoria étend même son système de type nazi hors de ses frontières et tout particulièrement dans le Territoire international de Namibie, et y renforce son administration, malgré les appels réitérés de l'Assemblée générale et l'Avis consultatif de la Cour internationale de Justice de l'année dernière.

84. C'est pour nous l'occasion de déclarer que nous avons suivi avec beaucoup d'intérêt les efforts déployés par le Secrétaire général pour s'acquitter du mandat si difficile que lui a confié le Conseil de sécurité. Nous tenons cependant à ajouter que, pour nous, il ne peut y avoir ni compromis ni concession au sujet de la dignité et de la liberté des peuples. Toute démarche doit tendre à amener le gouvernement raciste de Pretoria à se retirer de la Namibie et à substituer à l'occupation illégale sud-africaine l'administration de la communauté internationale, en vue de préparer l'autodétermination et l'indépendance du peuple namibien.

85. Tout au long de la précédente session, nous avons, avec les autres délégations africaines, vainement attiré

<sup>4</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Séances plénières, 1780ème séance.

l'attention de l'Assemblée générale sur la triste comédie qui se préparait en Rhodésie. On nous parlait alors de négociation avec le régime rebelle et raciste de Salisbury. C'est avec indifférence que nous avons assisté à l'échec d'une entreprise qui était entachée dès le départ d'injustice et d'immoralité.

86. Le peuple zimbabwe, que certains croyaient sans voix, s'est fait entendre sans équivoque malgré d'innombrables intimidations et mesures de répression. C'est avec les représentants de ce peuple qu'il convient de négocier, sur un plan d'égalité, pour diminuer la tension qui prévaut dans cette région.

87. Le Royaume-Uni qui, dans le passé, a donné maints exemples de son attachement à la liberté et aux droits des peuples doit aujourd'hui avoir une conscience claire des responsabilités qui sont les siennes à l'égard du peuple zimbabwe. Il lui appartient de prendre des mesures efficaces pour permettre à ce peuple d'exercer son droit inaliénable à la souveraineté. De telles mesures ne demandent d'ailleurs aucune recherche particulière puisqu'elles doivent tout simplement suivre le processus démocratique tant de fois répété par les Nations Unies, à savoir : premièrement, rétablissement de toutes les libertés démocratiques et libération des militants africains; deuxièmement, négociation avec les leaders nationalistes représentant la majorité du peuple zimbabwe; troisièmement, soumission des termes de l'accord au suffrage universel de toute la population rhodésienne adulte, et sous le contrôle des Nations Unies; quatrièmement, enfin, pas d'indépendance avant l'installation d'un gouvernement issu d'une majorité démocratique élue.

88. Si ces principes ne sont pas respectés, nous pouvons être certains que le peuple zimbabwe ne pourra que poursuivre, avec plus d'énergie encore, la voie de la violence qu'ont suivie les peuples frustrés, avec l'aide de l'Organisation de l'unité africaine et celle de tous les autres peuples épris de liberté.

89. Nous avons d'ailleurs conscience qu'un tel avertissement n'a que peu de chances d'être entendu par les forces racistes de Salisbury, puisqu'elles s'inspirent directement des principes et méthodes de l'aveugle colonialisme portugais.

90. Le Portugal, en effet, qui aurait intérêt à consacrer ses ressources à l'épanouissement de son peuple, s'entête depuis plus de 10 ans à poursuivre une guerre de génocide qu'il sait pourtant vouée à l'échec. Bien plus, sentant le terrain se dérober sous ses pieds, ainsi que l'a démontré la mission spéciale envoyée du 2 au 8 avril 1972 en Guinée (Bissau) par le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, il s'attaque d'une part grossièrement aux pays africains indépendants et, d'autre part, entreprend l'installation à Cabora Bassa de millions de nouveaux colons.

91. Nous ne pouvons cesser de souligner les lourdes responsabilités partagées dans cette entreprise criminelle par certaines puissances. Les complicités sordides et mercantiles qu'elles entretiennent avec les oppresseurs des peuples

africains constituent, en effet, le principal facteur qui retarde la victoire de la juste cause des combattants de la liberté.

92. C'est pourquoi le Cameroun n'hésitera pas à intensifier l'aide morale et matérielle qu'il accorde aux mouvements africains de libération pour contrecarrer la persistance du colonialisme et le renforcement cynique de la discrimination raciale.

93. Les efforts qui sont faits par la collectivité internationale pour aborder en commun, par l'intermédiaire des organismes du système des Nations Unies, certains grands problèmes économiques de l'heure ayant trait au commerce et au développement, à la crise monétaire internationale et à l'environnement, méritent, en raison de leur importance et de leurs effets à long terme, une attention toute spéciale.

94. Dans ce domaine, deux événements sont intervenus récemment : la troisième session de la CNUCED, qui s'est tenue à Santiago en avril et en mai de cette année, et la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, qui s'est tenue à Stockholm en juin.

95. Tout le monde s'accorde à reconnaître que la troisième session de la CNUCED n'a pas donné les résultats escomptés malgré une préparation très minutieuse des travaux et une gigantesque organisation quasi parfaite, dont le mérite revient avant tout au Gouvernement chilien et au secrétariat de la CNUCED.

96. Il faut reconnaître que la minceur des résultats est due principalement à l'attitude très négative des pays riches qui partagent avant tout la responsabilité de cet échec. Ceux-ci ont montré à l'endroit des justes revendications des pays du tiers monde un égoïsme déplorable. La troisième session de la CNUCED oblige à dresser un constat de désespoir qui peut envenimer les rapports entre le tiers monde et le monde développé. Certes, les pays riches se sont engagés à associer le tiers monde aux prochaines négociations monétaires et commerciales. Ils ont également accepté d'apporter une aide privilégiée aux 25 pays sous-développés identifiés comme les moins avancés. Mais le grand problème de la stabilisation des cours des produits de base est resté en suspens, ainsi que celui de l'accès des produits manufacturés dans les marchés des pays développés.

97. Il est vrai que, dans ce domaine des échanges économiques internationaux, des intérêts considérables sont en jeu. Il est exact aussi que ces problèmes s'inscrivent dans un processus à long terme. Il faut également déplorer le manque de cohésion dans le groupe des pays sous-développés et l'absence de stratégie. Il reste cependant que l'essentiel des problèmes non résolus sera abordé dans les conférences ultérieures, pour lesquelles une préparation minutieuse s'impose, compte tenu de l'expérience acquise. Le Cameroun, pour sa part, s'efforcera d'apporter son meilleur soutien à la CNUCED et aux négociations projetées dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce [GATT] en vue d'une libération des obstacles tarifaires. Il souhaite à cet égard une collaboration du GATT et de la CNUCED en vue d'aboutir à des solutions susceptibles de satisfaire les pays du tiers monde.

98. Nous fondons également beaucoup d'espoirs sur les négociations de l'accord international sur le cacao, produit de base stratégique pour un certain nombre de pays, parmi lesquels le Cameroun.

99. L'état inadapté de l'ordre monétaire de Bretton Woods a été si décrié que ma délégation ne s'attardera pas à décrire le processus de décomposition qui l'affecte depuis sa création.

100. Devant l'effondrement de ce système, des solutions nouvelles doivent être trouvées, mais avec la collaboration de tous ceux que cet ordre monétaire affecte pendant les grandes crises. Tout le monde sait que les pays sous-développés ont payé un lourd tribut pendant les dévaluations successives des monnaies dites fortes, à tel point que la participation accrue de ces pays aux discussions concernant la réforme monétaire s'avère indispensable.

101. Malgré leurs réticences au début de la préparation de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, les pays africains ont finalement apporté une contribution positive aux travaux de cette conférence.

102. La prise de conscience des problèmes relatifs à l'amélioration du milieu humain s'est renforcée parmi les pays sous-développés.

103. Pour la République unie du Cameroun, la connaissance des milieux naturels, et en particulier de leurs incidences sur les problèmes de la santé, de l'hygiène et de l'habitat, est une tâche prioritaire. De même, la sauvegarde du milieu pour le mieux-être de l'homme nécessite que soient engagées dès maintenant des actions correctives dans la gestion des ressources naturelles. C'est dire notre attachement à tout ce qui touche aux problèmes de l'environnement.

104. Nous sommes heureux de constater que les problèmes du développement sont toujours restés à l'esprit des représentants des 114 pays participant à la Conférence de Stockholm et nous espérons que, quelle que soit l'enceinte, ces problèmes seront mentionnés dans toute réunion destinée à pousser plus avant l'examen de ce problème brûlant.

105. Le tableau que nous venons de brosser de la situation internationale dans le monde comporte beaucoup de points sombres, et la situation que nous vivons, malgré la tendance à la détente, est encore, hélas, peu encourageante.

106. Les principes d'égalité entre les Etats, de souveraineté nationale et de non-ingérence dans les affaires d'autrui sont très peu respectés à travers le monde.

107. La discrimination raciale et le colonialisme le plus rétrograde continuent de sévir sur le continent africain malgré la réprobation de la conscience universelle.

108. Enfin, l'inégalité persiste dans les relations économiques internationales, creusant très profondément le fossé qui sépare les nations développées des nations défavorisées.

109. Ces différents aspects de la situation mondiale confèrent aujourd'hui un prix inestimable à la recherche de la paix. Que ce soit sur le plan bilatéral, au sein de l'OUA, ou au niveau des Nations Unies, mon pays a œuvré constamment, selon ses moyens, pour la solution de ces problèmes générateurs de tensions. Il continuera dans cette voie et espère que la paix, ce bien le plus précieux de l'humanité, s'imposera.

110. Cet espoir, sans être une certitude, trouve des fondements dans certaines évolutions récentes du climat international.

111. Nul doute que ces évolutions positives du climat international conduiront à un réaménagement des relations entre les Etats, aussi bien dans le domaine politique que dans le domaine économique.

112. Telle est la conviction qui nous anime et qui anime les groupes auxquels mon pays appartient, à savoir le groupe des pays non alignés sur le plan politique et, sur le plan économique, le Groupe des soixante-dix-sept pays en voie de développement. Le Cameroun reste solidaire de ces groupes qui représentent les pays en voie de développement.

113. Dans le monde tel qu'il est, la paix, la sécurité et le progrès passent par la démocratisation des relations internationales.

114. Cette affirmation qui découle de la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés mérite d'être méditée. Les ministres des affaires étrangères de ce groupe, réunis à Georgetown au mois d'août dernier, ont constaté le développement d'un système multipolaire en expansion qui remplacerait le partage actuel du monde en deux blocs antagonistes; ils ont constaté aussi qu'au cours de cette évolution de nouveaux centres de puissance apparaissent en même temps que s'affirment les aspirations de nombreux pays à l'indépendance. Nous relevons que cette analyse rejoint celle que le Secrétaire général de notre organisation a faite récemment en donnant son opinion sur la conception même du Conseil de sécurité et qui nous semble valable. En conclusion de son analyse, il affirmait que :

“Aucun système durable d'ordre mondial ne peut, à ce stade de l'histoire, méconnaître les intérêts, la sagesse et l'importance de la grande majorité des moyennes et petites puissances.” [A/8701/Add.1, p. 2.]

115. C'est dire que pour réaliser la paix, une paix véritable, il n'y a pas d'autre ressource que de faire appel à toutes les nations, grandes ou petites. Ainsi que l'a affirmé le chef de l'Etat camerounais :

“... il s'agit, en effet, de construire sur la solidarité matérielle de l'humanité une solidarité morale fondée sur des valeurs communes; de construire une civilisation de l'universel, nourrie de l'apport original de chaque peuple. Rien d'étonnant, dès lors, que la politique étrangère du Cameroun s'inspire du double principe de paix et de coopération internationale avec toutes les nations du monde sans discrimination. Notre non-alignement trouve là l'un de ses fondements qui traduit la

volonté de mon pays de participer, dans la liberté, à l'édification du destin commun de l'humanité."

116. M. GÓMEZ BERGÉS (République Dominicaine) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette assemblée. Je suis certain que votre sagesse, vos qualités d'homme d'Etat et de spécialiste des problèmes liés à la politique internationale sont la garantie que nos travaux seront couronnés de succès et aboutiront à des résultats efficaces et satisfaisants pour tous les pays du monde.

117. Un grand penseur antillais, sociologue connu, estimait que le progrès moral des peuples va en sens inverse de leur progrès matériel; cette conception sociologique se trouve justifiée tout au long de l'histoire de la civilisation.

118. Dans le monde actuel, nous assistons à un progrès technique et scientifique d'une telle envergure que nous pourrions presque dire qu'il a dépassé les rêves les plus fantastiques de l'homme que lui inspirait toujours son imagination fertile. Aujourd'hui, nous sommes parvenus à inventer des armes de destruction telles qu'elles peuvent anéantir l'espèce humaine; avec l'arrivée de l'homme sur la Lune, nous sommes entrés dans la phase de la conquête des espaces sidéraux.

119. Aujourd'hui, à peu près tout le monde admet qu'à ce niveau de civilisation le progrès matériel dû à la science a modifié les caractéristiques d'un processus naturel à l'homme, à savoir la structure de la mentalité individuelle et collective.

120. Il serait d'ailleurs difficile de prédire jusqu'où les nations pourraient aller dans l'application de ce postulat indéniable selon lequel le progrès matériel est inversement proportionnel au progrès moral, dans la société contemporaine.

121. Conformément à ce qui précède, nous pourrions dire, comme on le répète depuis de nombreuses années, que c'est en fait l'homme qui est l'ennemi de l'homme. Voilà pourquoi la domination au prix de la destruction et de la guerre n'a pas encore disparu.

122. Les travaux réalisés par l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir la paix et proscrire le fléau de la guerre, les événements qui se sont succédé, les actes accomplis depuis la Conférence de San Francisco jusqu'à nos jours pour éviter que les guerres ne s'étendent au-delà des zones de conflits ne laissent aucun doute quant à la vulnérabilité des nations devant les conséquences et la violence d'une troisième guerre mondiale qui pourrait, le cas échéant, prendre des proportions nucléaires susceptibles d'anéantir à jamais tout vestige d'une société certes en proie à des convulsions, mais qui, tout au fond de son âme, nourrit une vocation pacifique. Il s'agit toujours d'un risque que nous contemplons tous avec crainte car, malgré les années et les efforts, nous n'avons pu éviter les tensions internationales qui semblent être le plus grand ennemi de la paix.

123. Le tableau que je viens de brosser n'est certes pas encourageant et il n'appartiendrait pas à la délégation d'un petit pays de le peindre ici, mais plutôt aux puissances qui, inéluctablement, régissent les destinées de l'humanité. Cependant, étant donné que nous sommes pleinement conscients du fait que tous les Etats sont égaux et que l'expérience nous apprend que les idées sont le patrimoine commun de tous, nous nous faisons l'écho d'une inquiétude qui, nous le savons, est partagée par une grande partie de l'humanité.

124. En outre, nous sommes convaincus que ce ne sont pas seulement toutes ces considérations qui expliquent les anomalies de l'ordre international actuel.

125. Il se peut que, dans notre monde, il y ait un lien destructeur de cause à effet qui provoque ce déséquilibre entre le progrès matériel et le progrès moral du monde dans lequel nous vivons. Nous pensons plus particulièrement à la crise du droit. Nous constatons que plus nous progressons dans le développement des normes juridiques consacrées par les traités et les conventions plus celles-ci s'affaiblissent et moins elles sont efficaces pour assurer le maintien de la paix et la coexistence rationnelle. Le non-respect des traités fondés sur un sentiment humanitaire élevé — en particulier pendant les conflits internationaux, comme c'est le cas pour les Conventions de Genève sur les prisonniers de guerre, les conventions régissant le trafic et la contrebande des stupéfiants —, la délinquance internationale, aggravée par les détournements d'avions, ainsi que tant d'autres violations du droit en sont des exemples.

126. Nous concluons donc que, si de tels faits se produisent dans l'ordre international, il n'est pas déraisonnable d'affirmer que l'obstacle à la paix et à l'élimination des tensions internationales est, comme je l'ai déjà dit, la crise du droit.

127. Nous avons reconnu que ce n'est pas là l'unique cause de l'angoisse dans laquelle vivent les peuples du monde, mais il est indéniable qu'elle joue un rôle dans l'impossibilité où nous nous trouvons de parvenir à une solution valable aux problèmes dont l'issue relève directement de la compétence des Etats intéressés à un différend et de l'Organisation des Nations Unies, dépositaire du mécanisme le plus puissant dont on dispose pour la solution de tels conflits.

128. Ce n'est pas à nous qu'il revient de définir, d'un point de vue doctrinaire, une politique d'envergure qui nous permette de sortir du cercle vicieux dans lequel nous nous trouvons. Mais c'est à nous qu'il revient de nous organiser et de trouver une issue à la réalité critique d'aujourd'hui, et nous pourrions le faire si les gens de bonne volonté se mettaient d'accord sur la nécessité de mettre au point un système en vue d'établir la confiance, sans laquelle il est impossible d'avoir une paix permanente.

129. Toutefois, la certitude qu'il s'agit là d'une tâche difficile exigeant l'élimination de nombreux obstacles avant d'arriver à ce système de sécurité auquel on a tellement fait allusion dans cette salle n'en impose pas moins des sacrifices certains, si l'on veut mettre à l'épreuve ce désir authentique de paix qui règne dans le monde d'aujourd'hui.

130. L'une des méthodes efficaces aux yeux d'une délégation est celle dont il est fait mention dans la résolution 2864 (XXVI) qui autorise les Etats Membres à adopter des positions sur "les moyens de renforcer l'efficacité du Conseil de sécurité conformément aux principes et aux dispositions de la Charte des Nations Unies". Nous avons la conviction qu'un recours plus large à de telles méthodes augmenterait les chances de réaliser un système de sécurité tel que celui dont nous avons parlé.

131. Mais il faut reconnaître que cet appel plus large à des moyens susceptibles de renforcer l'efficacité du Conseil de sécurité exigerait que l'on révisé certains des instruments fondamentaux dont il dispose. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement de la République Dominicaine insiste sur la suggestion qui a été faite au Secrétaire général des Nations Unies de réformer le droit de veto qui figure dans la Charte.

132. Nous sommes absolument certains que l'on ne pourra accroître l'efficacité du Conseil de sécurité tant que ne disparaîtra pas de la Charte ce privilège qui est contraire à l'essence même de la démocratie. Car ce privilège, au lieu de marquer un progrès sensible dans une époque qui se dresse contre les structures vétustes, ne représente qu'un archaïsme. Peut-être pouvait-il se justifier à l'époque où les pays victorieux jetèrent les bases de l'Organisation mondiale et voulurent remplacer par le veto les risques que l'on courait alors de ne pas assurer l'équilibre international.

133. Toutefois, nous reconnaissons que cette méthode devrait être modifiée de telle sorte que ce droit exceptionnel ne serait exercé que dans des circonstances qui présenteraient un risque réel de conflit pouvant mettre en danger la paix du monde.

134. La République Dominicaine, qui s'est toujours caractérisée par sa défense, au sein de notre organisation, de la suprématie des droits de l'homme, est fermement convaincue qu'à aucun autre moment de notre civilisation la liberté et la dignité de l'homme n'ont été aussi menacées. C'est pourquoi nous ne pouvons admettre que des Etats violent ou hésitent à respecter et à protéger les droits inhérents à la personne humaine. Il n'est pas difficile de comprendre qu'il ne peut exister de liberté là où ces droits sont foulés aux pieds.

135. Pour toutes ces raisons, la République Dominicaine s'élève contre les actes de violence sous toutes leurs formes, car ce sont des agents de désagrégation sociale; pour toutes ces raisons, nous dénonçons les attentats tels que celui de Munich, véritable acte de sauvagerie et fruit du terrorisme le plus barbare, comme l'a dit notre chef d'Etat, S. E. M. Joaquín Balaguer. Cela est d'autant plus vrai lorsque les victimes en sont des innocents étrangers aux mobiles qui poussent aveuglément les auteurs de ces actions destructrices.

136. Dans une période de progrès aussi importants que ceux réalisés dans le domaine des droits de l'homme, nous ne pouvons fermer les yeux et rester indifférents devant les événements tragiques qui ont récemment bouleversé la ville olympique de Munich. C'est pourquoi mon gouvernement appuie la demande tendant à inscrire à notre ordre du jour

le point 92 relatif aux "Mesures visant à prévenir le terrorisme et autres formes de violence qui mettent en danger ou anéantissent d'innocentes vies humaines, ou compromettent les libertés fondamentales", car nous sommes sûrs que dans cette enceinte s'élèveront d'énergiques protestations et se dessineront les mesures nécessaires pour mettre fin à des faits aussi abominables.

137. Enfin, nous ne saurions passer sous silence le processus de développement que connaît actuellement la République Dominicaine conformément aux plans établis et appliqués intégralement par le gouvernement constitutionnel.

138. S'il est vrai que l'une des raisons pour lesquelles l'humanité sombre actuellement dans l'inquiétude est une crise de droit, il est tout aussi vrai que la façon la plus efficace de la résoudre, c'est de parvenir à un équilibre dans le développement de tous les peuples. Voilà pourquoi Sa Sainteté Paul VI a dit : "Le développement, c'est le nom nouveau de la paix." Ce message a touché puissamment et profondément tous les peuples.

139. C'est la raison pour laquelle mon gouvernement, qui actuellement entreprend la refonte de ses structures la plus complète de l'histoire de la Hispaniola, a élaboré et applique un nouveau code agraire prévoyant les mécanismes nécessaires pour donner aux agriculteurs les terres qu'ils cultivent et retirer aux ambitions démesurées la mainmise sur les sources principales de richesses de la République.

140. Après avoir doublé le revenu par habitant en moins de six ans, mon gouvernement espère qu'au bout de quelques années nous pourrions continuer à assurer le développement de nos ressources naturelles immenses — jusqu'à présent inexploitées — afin que soit assurée la stabilité de nos institutions démocratiques et que soient éliminées définitivement les causes fréquentes de ces convulsions caractéristiques de l'histoire de notre république.

141. Comme autre symbole de cet esprit de progrès qui anime la République Dominicaine, j'aimerais signaler l'importance que mon gouvernement attache aux conclusions qui sont résumées dans la Déclaration de Saint-Domingue [A/8721, annexe I, sect. 2], document de base de la Conférence spéciale des pays de la région des Antilles sur les problèmes de la mer, qui s'est tenue à Saint-Domingue du 5 au 9 juin et à laquelle 13 ministres des affaires étrangères de la zone des Antilles ont assisté.

142. A cette occasion, nous avons porté notre attention non seulement sur l'exploitation des richesses de la mer mais également sur tout ce qui est nécessaire pour la conservation des espèces qui sont un élément inséparable de cette exploitation. De cette façon, nous avons pu également participer à un effort portant sur l'environnement et auquel l'Assemblée devra prêter une attention particulière. Nous avons ainsi essayé de progresser vers la solution du problème de la pollution dans le cadre du développement.

143. Voilà pourquoi il serait utile qu'au cours de la présente session les pays ici représentés trouvent des solutions concrètes, tandis que nous nous disposons à

appliquer efficacement les principes d'ores et déjà acceptés dans les conventions existantes sur la pollution des mers, car nous sommes conscients qu'il faudrait trouver des solutions appropriées à ce problème, étant donné que la pollution est étroitement liée à tout le processus de développement des nations.

144. L'importance et la diversité des questions dont la vingt-septième session de l'Assemblée générale est saisie montrent que les responsables du monde cherchent à trouver chaque jour des solutions conformes aux réalités dans lesquelles nous vivons. Aussi, après une analyse objective de l'importance de la jeunesse à l'heure actuelle et se rendant compte que plus de la moitié du monde est âgée de moins de 25 ans, les Nations Unies ont affirmé catégoriquement que "la jeune génération est une part de la population dont les besoins sont toujours plus grands et dont la contribution au développement est vitale".

145. Nous sommes tous conscients de la responsabilité qui est la nôtre au sein de l'Organisation de redoubler d'efforts sur le plan du développement national; aussi est-il urgent, pour arriver au plein accomplissement de ce devoir, que la jeunesse participe aux tâches immenses de rénovation et de développement. C'est pourquoi nous constatons avec une grande satisfaction que nous allons parler de la jeunesse, de son éducation, de ses principes, de ses besoins et de sa participation active au développement et à la coopération internationale.

146. Nous avons vu, avec de grands espoirs, la façon dont, au cours de cette dernière décennie, la jeunesse a joué un rôle décisif dans le processus inévitable de transformation de nos structures sociales, politiques et économiques, et l'efficacité avec laquelle elle s'acquitte de ses immenses responsabilités.

147. Nous pouvons affirmer que nous assistons aujourd'hui à un phénomène caractéristique de notre siècle, et le moment viendra où les nouvelles générations hériteront de notre organisation mondiale. Nous pouvons être sûrs alors

qu'elles sauront incarner les plus chères espérances des générations qui les auront précédées.

148. Les nouvelles générations reconnaissent que les Nations Unies sont dépositaires des principes et des idéaux pour lesquels elles luttent avec tant de dynamisme et de volonté pour faire avancer les idées des temps nouveaux. Nous nous ferons donc les champions de la lutte pour que l'on réexamine sur les plans nationaux respectifs la politique relative à la jeunesse, afin que les organismes du système mondial multiplient leurs efforts vers la création de nouveaux projets qui donnent satisfaction à leurs justes désirs d'accomplissement.

149. Dans sa lettre encyclique *Popularum Progressio*, Sa Sainteté Paul VI a résumé l'importance que le développement présente pour le maintien de la paix et la garantie du progrès. Il a dit :

"Vous tous qui avez entendu l'appel des peuples souffrants, vous tous qui travaillez à y répondre, vous êtes les apôtres du bon et vrai développement qui n'est pas la richesse égoïste et aimée pour elle-même, mais l'économie au service de l'homme, le pain quotidien distribué à tous comme source de fraternité et signe de la providence."

150. Permettez-moi, en conclusion à ma déclaration, de reprendre à mon compte cette autre exhortation de Paul VI tirée de la même encyclique :

"Hommes d'Etat, il vous incombe de mobiliser vos communautés pour une solidarité mondiale plus efficace et d'abord de leur faire accepter les nécessaires prélèvements sur leur luxe et leurs gaspillages pour promouvoir le développement et sauver la paix. Délégués aux organisations internationales, il dépend de vous que les dangereux et stériles affrontements des forces fassent place à la collaboration amicale, pacifique et désintéressée pour un développement solidaire de l'humanité dans lequel tous les hommes puissent s'épanouir."

*La séance est levée à 17 h 20.*